

# Renouvellement d'un passeport volé pour un mineur

Si le passeport a été volé, il convient de faire une déclaration de vol. Cette déclaration devra être fournie lors du dossier de demande de renouvellement. Les autres pièces à fournir à l'appui du dossier dépendent de type de passeport qui a été volé. En France, il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie. A l'étranger, il faut s'adresser aux autorités de police locales et à l'ambassade ou au consulat de France le plus proche.

## ***Le passeport volé était biométrique***

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Déclaration de vol

## ***Le passeport volé est un ancien modèle***

### ***Le mineur a une carte d'identité valide***

- Carte d'identité de l'enfant
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Déclaration de vol

### ***Le mineur n'a pas de carte d'identité***

- Déclaration de vol
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

***La carte d'identité est périmée depuis moins de 5 ans***

- Carte d'identité de l'enfant
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Déclaration de vol

***La carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans***

- Déclaration de vol
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal : montant variable selon l'âge
- Justificatif du domicile
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)